



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

Le 8 février 2007

TOUTES LES RAISONS D'ÊTRE DANS L'ACTION ET LA GREVE



Pour la CGT, les motifs ne manquent pas d'en appeler à une mobilisation large, massive et unitaire des salariés. Elle contribue à agir pour faire en sorte que la question sociale soit au cœur de l'actualité et de la vie politique.

Cela fait des mois que notre organisation a placé l'intervention des agents de la Fonction publique au centre de son activité. C'est en ce sens qu'elle a notamment multiplié les **démarches unitaires** et a été à l'initiative de **la carte-pétition remise le 10 janvier au Ministre**.

Il faut aujourd'hui mettre un coup d'arrêt à des années de politique régressive et donner le coup d'envoi à une reconquête et à un développement des missions et des moyens du service public. Combattant les logiques « travailler plus et gagner moins » et « moins de fonctionnaires mais mieux payés », les organisations syndicales **CGT, FO, FSU, Solidaires et UNSA** ont appelé dès le 17 janvier l'ensemble des personnels de la Fonction publique (Etat, territoriaux, hospitaliers) à participer massivement à une journée **d'actions et de grève le 8 février 2007**. Le 23 janvier, la CFDT a décidé de rejoindre ce mouvement.

EMPLOI PUBLIC

Pour certains, les effectifs de la Fonction publique ne constituent qu'une variable d'ajustement, dans le cadre d'une politique libérale, pour laquelle la Fonction publique doit voir son rôle diminuer sans cesse. C'est bien, de ce point de vue, par exemple, qu'il faut considérer les politiques successives qui, de **2003 à 2007**, auront réduit de **80 à 100 000 postes** l'emploi public dans la Fonction publique de l'État.

Pourtant, sur les 20 dernières années, cette même Fonction publique de l'État a vu ses effectifs augmenter de **9 %** alors même que le nombre d'habitants augmentait, lui, de **12 %** et la population active de la France de **11 %**.

Et que dire de la situation dans la Fonction publique hospitalière où les politiques successives axées uniquement sur la gestion comptable des dépenses de santé ont organisé la pénurie des effectifs. Aujourd'hui, le manque d'emplois est chronique et aigu, la CGT estimant, sans être vraiment contredite, **les besoins indispensables à 80 000 créations d'emplois**.

Par ailleurs –et ce n'est pas l'aspect le moins important–, la Fonction publique dans son ensemble est littéralement gangrenée par l'emploi non statutaire. A tel point que la DARES, dans une étude récente, soulignait que la précarité **est plus importante et durable dans la Fonction publique que dans le secteur privé**. Le cas de la Fonction publique territoriale est emblématique : bien que les derniers chiffres disponibles laissent apparaître un léger recul de la part de contractuels dans l'emploi territorial et la progression de 65,8 en 2001 à 68,3 % de la part de titulaires, la précarité reste un phénomène massif dans les services publics territoriaux : on y compte **30 %** de non titulaires, soit plus de **500 000 agents**.

En ne prenant en compte que les emplois budgétaires –et hors médecins- les non-titulaires -en majorité des femmes- représentent près de **15 % des effectifs** de l'ensemble de la Fonction publique.

Baisse de l'emploi, sous-effectifs et non-titulariat participent directement à une moindre qualité de service public rendu à tous nos concitoyens et à une dégradation des conditions de travail.

La CGT propose

- ↪ **Un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois ;**
- ↪ **Des créations statutaires partout où cela s'avère nécessaire ;**
- ↪ **Un plan massif de titularisation.**

CONDITIONS DE TRAVAIL

Depuis des années, les nombreuses **suppressions d'emplois**, la **précarité accrue**, le **non remplacement** des agents qui partent à la retraite, le **sous-effectif chronique**, les **temps incomplets imposés** influent fortement sur la santé des fonctionnaires. A cela s'ajoute l'arrivée de nouvelles technologies intégrées souvent sans les formations nécessaires pour les assimiler, un contenu de travail rendu plus lourd par les conséquences des difficultés sociales rencontrées par nos concitoyens.

L'ensemble de ces politiques engendre une pression qui se traduit par de nombreux accidents de travail, maladies professionnelles, dépressions, voire suicides dans certains cas. Dans la fonction publique hospitalière, le personnel a atteint les limites de l'épuisement physique et moral et ce ne sont pas les nouvelles orientations budgétaires qui vont atténuer leur souffrance. Il en va de même pour les agents de la fonction publique territoriale et de l'État. Tout cela a aussi de fortes répercussions sur le service public que les citoyens sont en droit d'attendre. En effet, comment être pleinement au service de la population quand on est soi-même profondément déstabilisé par ses conditions de travail.

La CGT propose

- ↪ **Le respect du Statut pour mettre en œuvre les missions de service public ;**
- ↪ **Des budgets à la hauteur des besoins des citoyens ;**
- ↪ **Des moyens accrus en personnel, fonctionnement, hygiène et sécurité ;**
- ↪ **La démocratie sociale pour que les salariés participent vraiment aux décisions ;**
- ↪ **La mise en place d'un observatoire des conditions de travail.**

SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT

La question des salaires et des pensions est au cœur des préoccupations des personnels, comme le confirme un récent sondage.

La situation est inacceptable :

- La valeur du point d'indice, seule référence pour mesurer le pouvoir d'achat, a chuté de **6%** entre janvier 2000 et fin 2006 et d'environ **15 % depuis 1983**.

- Le pouvoir d'achat en 2006 ne sera même pas maintenu puisque la mesure annoncée par le ministre ne sera effective qu'à la fin du **mois de février 2007**, sans effet rétroactif.
- Pour 2007, le ministre refuse toute négociation salariale sur le pouvoir d'achat qui, pour la CGT, devrait se négocier sur la base minimum de l'inflation prévue, soit 1,8%, sur la refonte globale de la grille indiciaire, sur le niveau des pensions.

L'augmentation des salaires correspond à une **mesure de justice sociale**. C'est également un point positif pour l'économie. Rappelons en effet que la croissance est principalement soutenue par la **consommation des ménages** et que les fonctionnaires représentent environ 20 % de la population active mais, également, que **5 %** d'augmentation des traitements, **ce sont 450 à 500 millions d'euros supplémentaires pour l'assurance maladie**.

La CGT propose

- ↪ **Le passage immédiat du minimum Fonction publique à 1500 euros bruts ;**
- ↪ **Des mesures de rattrapage pour les pertes de pouvoir d'achat accumulées ;**
- ↪ **L'augmentation de la valeur du point à hauteur de l'inflation pour 2007 ;**
- ↪ **La réindexation des pensions sur les salaires.**

CARRIERES ET GRILLE INDICIAIRE

La question d'une refonte de la grille et des carrières répondant aux revendications des agents mais aussi aux exigences de la Fonction publique, reste entière (reconnaissance des qualifications, classements indiciaires, déroulements de carrière,...).

La récente réforme des carrières découlant de **l'accord minoritaire** du 25 janvier 2006 ne **répond en rien** à ces enjeux.

Elle se traduit par des augmentations de salaire très modestes. Pour les agents de catégorie C en début de carrière, la revalorisation se limite à 1 à 4 points d'indice, soit de **4,48 euros à 17,90 euros** (en brut). On est loin d'une avancée importante pour les agents les moins payés !

L'accord statutaire exclut toute une partie de la catégorie C (agents en milieu de grille) et de nombreux agents de catégorie B et A. La CGT ne pouvait signer un accord laissant de côté des dizaines de milliers d'agents.

Par ailleurs, les mesures censées accroître les promotions internes contenues dans l'accord seront inefficaces dans les faits en **l'absence de créations d'emplois**.

Enfin, l'amplitude de la grille de rémunération connaît un tassement continu : **en 1986**, la grille démarrait à l'équivalent **d'1,15 SMIC** en catégorie C pour finir à l'équivalent de **3 SMIC** en catégorie A. **En 2006**, on démarre à **1 SMIC** pour finir à l'équivalent de **2,3 SMIC**.

La CGT propose

- ↪ **Une refonte ambitieuse de la grille apportant des augmentations de salaire significatives à tous et une amplitude de 1 à 5 ;**
- ↪ **La reconnaissance et l'harmonisation des qualifications ;**
- ↪ **Le déblocage des carrières et des promotions ;**
- ↪ **La garantie d'un doublement de traitement entre le début et la fin de carrière (dès lors que celle-ci est complète).**

Tous ensemble

Répetons-le : les agents de la Fonction publique ne constituent pas un poids exorbitant dans le budget de la Nation. Au contraire, depuis plusieurs années leur rémunération et leur retraite ne cessent de diminuer en regard du produit intérieur brut. Ce qui, en revanche, n'est pas le cas pour les compensations d'exonérations de cotisations patronales qui ont littéralement explosé, pour ne citer qu'un exemple.

Leurs légitimes revendications doivent être entendues.

D'ailleurs, le Ministre Christian JACOB constate à ses dépens qu'il ne navigue pas sur une mer tranquille. En effet, sa tentative de diviser le front des 5 organisations syndicales le 17 janvier a non seulement échoué mais s'est retournée contre lui puisque la CFDT a décidé de rejoindre l'action.

Pour autant, les mesures qu'il a concédées sont directement liées à la montée du rapport de force. Il n'est donc pas question de relâcher la pression. Au contraire, l'heure est plus que jamais à la mobilisation pour obtenir de nouvelles avancées significatives.

Tout doit être entrepris pour qu'il n'y ait pas dans les services d'entraves à la participation du plus grand nombre aux manifestations.

LE 8 FEVRIER DOIT ETRE UNE JOURNEE MASSIVE D'ACTION ET DE GREVE !

Le fait que cette date soit aussi celle choisie pour la manifestation nationale unitaire des cheminots doit permettre la convergence du plus grand nombre pour la défense du service public.

TOUS ENSEMBLE POUR GAGNER !

Montreuil, le 23 janvier 2007

* A Paris, il est prévu que les deux cortèges SNCF et Fonction publique se rejoignent et manifestent ensemble en fin de parcours.

BULLETIN D'ADHESION

Pour la CGT, l'heure est donc plus que jamais à la syndicalisation et à la mobilisation la plus large et la plus unitaire.



POUR MES REVENDICATIONS, POUR MES DROITS,
JE ME SYNDIQUE



NOM : Prénom

Adresse :

Code Postal : Ville :

Age : Profession :

Nom et adresse de l'établissement :

Bulletin à nous renvoyer à : **FD Santé et Action Sociale, case 538**

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires, case 542

FD des Activités Postales et Télécommunications, case 545

FD des Services Publics, case 547